

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, BOULLIER Magali.

Absent ayant donné bon pour pouvoir : SEIGNERET Ludivine (à Véronique FESSY) - RIVIERE Mickaël (à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Danielle LACOUR.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2022 qui a été soumis à la commission finances.

Mr Jean-Marc HETSCH, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget primitif Communal 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le budget primitif communal de l'exercice 2022, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 892 495,99 €
Recettes : 892 495,99 €

En section d'investissement

Dépenses : 836 786,87 €
Recettes : 836 786,87 €

- **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2022 qui a été soumis à la commission finances.

Mr Jean-Marc HETSCH, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget primitif Assainissement 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2022, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 103 612,57 €

Recettes : 103 612,57 €

En section d'investissement

Dépenses : 1 020 016,37 €

Recettes : 1 020 016,37 €

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Dont copie conforme.

Fait à Pradines, le 14 avril 2022.

Le Maire,
Charles BRUN.